

Compte rendu de l'atelier thématique

« Activités économiques et
industrielles »
Fouencamps, ONEMA, 28 mai 2013



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 - INTRODUCTION	3
2 - RESTITUTION DE LA PLENIERE	4
3 - RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES	6
4 - APPORTS DE RESSOURCES DE LA PART DES PARTICIPANTS	10
5 - PARTICIPANTS PRESENTS	11

Vous pouvez continuer à contribuer à cet atelier, apporter des compléments ou des remarques à ce compte rendu.

Merci d'adresser vos contributions écrites à

benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr

1 - INTRODUCTION

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Picardie s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers thématiques en cette première phase de diagnostic. Cette première série d'ateliers thématiques précède une série d'ateliers organisés par sous-trames, ainsi que des ateliers territoriaux.

Les ateliers thématiques visent à présenter la démarche du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et co-construire le diagnostic des continuités écologiques. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DREAL et le Conseil régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Huit sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : Agriculture ; Eau, politiques de l'eau et risques naturels ; Forêts et sylviculture ; Paysages et tourisme ; Gestion des espaces naturels et usagers ; Urbanisme et documents de planification ; Infrastructures linéaires terrestres ou aquatiques ; Activités économiques industrielles.

Ces réunions permettent de présenter la démarche du SRCE ainsi que les enjeux liés à la thématique de chaque rencontre. Par enjeux, on entend les interactions favorables et défavorables des activités traitées. Les débats ainsi que les travaux en sous-groupes ont pour objet d'alimenter le diagnostic des continuités écologiques du territoire.

Le support projeté lors de l'atelier est transmis en même temps que le présent compte-rendu.

Ce dernier a vocation à restituer le plus fidèlement possible les échanges intervenus tout au long de la réunion, ainsi que les travaux de chacun des sous-groupes. Tous les éléments cités ne font pas nécessairement consensus : ce sont avant tout des points de vue d'acteurs ou de structures. Leur prise en compte dans les travaux du SRCE est conditionnée à des vérifications et des arbitrages techniques.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier. Les affirmations des différentes parties prenantes ne sont pas validées à ce stade par l'Etat et la Région.

Avis des participants sur l'atelier « Activités économiques et industrielles » au regard de l'exploitation des feuilles d'évaluation :

La présentation de la démarche globale est parue claire à la plupart des participants, bien que son articulation avec d'autres démarches comme le SRCAE ne semble pas limpide pour tous. La présentation des enjeux a été bien perçue par les participants, bien que le focus sur trois thèmes ait pu paraître réducteur. La participation aux ateliers a donné lieu à de riches débats intéressants, dont les digressions parfois déconnectées des continuités écologiques ont été critiquées par quelques participants. Les participants ont apprécié le découpage en sous-groupes, tout en soulignant la difficulté à se restreindre au sein de la thématique.

2 - RESTITUTION DE LA PLENIERE

Enrique PORTOLA, adjoint au chef du service Nature, Eau et Paysage à la DREAL Picardie a introduit cet atelier thématique, en rappelant les lois dites « Grenelle » qui encadrent la mise en place des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE). **Thierry RIGAUX**, responsable du département patrimoine naturel à la Région Picardie, a ensuite insisté sur l'importance de mettre en cohérence un développement économique maîtrisé avec la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité en général.

Suite à cette introduction, la première partie de la réunion visait à **présenter la démarche du SRCE**. Après un rappel des menaces pesant sur la biodiversité, le contenu du SRCE est explicité, ainsi que sa portée réglementaire et son articulation avec les autres documents d'aménagement du territoire.

Dans un second temps, les **enjeux thématiques** ont été présentés. Il s'agit de traiter au cours de cet atelier des impacts des activités économiques et industrielles sur les continuités écologiques. Le choix a été fait par la maîtrise d'ouvrage (Etat et Région) de focaliser le dossier participant sur les énergies éoliennes, les carrières et exploitations minières ainsi que sur les centres de stockage et de traitement des déchets. Pour autant, ce document constitue un appui à l'atelier, mais n'exclut pas de traiter d'autres activités économiques lors de l'atelier. Cependant, certaines activités économiques seront surtout traitées lors d'autres ateliers :

- L'impact des zones d'activités et zones industrielles sera abordé lors de l'atelier consacré à l'urbanisation et aux documents de planification
- La sylviculture et l'agriculture seront chacune traitées lors d'un atelier dédié à ces thématiques

Enfin, il est rappelé que ces ateliers thématiques, organisés en début de démarche, ont **vocation à co-construire le schéma**. Les participants sont donc amenés à partager des éléments de diagnostic, faire ressortir des enjeux liés aux interactions entre leurs activités et les continuités écologiques, et à transmettre des éléments pouvant servir au schéma.

Suite à cette présentation, les participants ont fait part de remarques sur les enjeux traités :

☞ **Sur l'image négative des activités économiques se dégageant de la présentation des enjeux**

De nombreux participants ont soulevé le ton parfois « dramatisant » du dossier participant et de la présentation des enjeux quant aux impacts des activités économiques et industrielles sur la biodiversité. Certains ont souhaité apporter des compléments visant à souligner les évolutions positives de ces dernières années, fruits d'efforts notables de la part de nombreux professionnels :

- La réforme de 2011 sur les études d'impacts a fait sensiblement évoluer les pratiques des industriels et des acteurs économiques en général
- Le schéma des carrières a permis d'intégrer des objectifs de réduction des impacts de cette activité sur la biodiversité

La maîtrise d'ouvrage du SRCE (Etat et Région) souligne que, s'il est vrai que les activités économiques et industrielles ont majoritairement des impacts négatifs sur les continuités écologiques, l'objet du SRCE n'est pas d'interdire ou de critiquer ces activités. Le SRCE suit la logique des principes « éviter, réduire, compenser » : il permettra de faciliter certaines implantations économiques en connaissant

préalablement les corridors et réservoirs de biodiversité, encadrera et accompagnera les actions de réduction et compensation des impacts négatifs sur les continuités.

De plus, l'atelier de ce jour permettra aussi de souligner certains impacts positifs des activités économiques sur les continuités écologiques.

Sur l'activité éolienne, le SRCE et le SRCAE

Les acteurs de l'éolien soulignent que le SRCAE (schéma régional climat air énergie) représente à leurs yeux une contrainte assez forte pour le développement de l'éolien en Picardie. En effet, le SRCAE a pris en compte des données écologiques – notamment liées à l'avifaune et aux chiroptères – et les acteurs travaillent à la réduction des impacts des éoliennes sur ces espèces : des mesures ont déjà été adoptées afin de concilier production d'énergie renouvelable et respect des continuités écologiques. De plus, France Energie Eolienne dispose d'un groupe de travail dédié à l'impact de l'éolien sur les chiroptères.

Ces acteurs soulignent leur intérêt à ce que le SRCE soit mis lui-même en cohérence avec le SRCAE, afin de limiter le nombre de zones non autorisées au développement éolien.

De plus, il serait intéressant à leurs yeux de distinguer les impacts sur l'avifaune et les chiroptères de la construction d'une éolienne de ceux liés à l'exploitation des éoliennes.

La maîtrise d'ouvrage indique que le périmètre défini dans la cartographie du schéma régional éolien permet de répondre largement aux objectifs en MégaW/h retenus dans le schéma. Ce périmètre sera éventuellement redéfini lors de la révision du SRCAE au regard de ces objectifs en tenant compte des différents enjeux concernés, écologiques, paysagers, patrimoniaux, météorologiques, ou de sécurité aérienne.

Le SRE actuel a été élaboré avec les données disponibles en 2010 relatives notamment à l'avifaune et aux chiroptères. Les études menées pour le SRCE viendront utilement compléter ces données, notamment sur les espèces migratrices.

Ajouts et corrections concernant le traitement des déchets

A noter que les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés sont devenus, au 1^{er} janvier 2013, des Plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

De plus, à cette même date ont été instaurés les Plans départementaux de gestion des déchets du BTP. Des centres de stockages des « déchets inertes » permettent de traiter ce type de déchets.

Concernant le département de l'Oise, la révision des plans de gestions cités démarrera fin 2013, et ces révisions durent en moyenne 2 ans.

Sur le plan d'action stratégique, les indicateurs et le suivi du SRCE

Il est évoqué par les chambres d'agriculture le besoin d'intégrer dans le plan stratégique d'actions du SRCE le coût des actions pour les entreprises, en veillant à ce que ces actions soient supportables pour la profession.

Un point de vigilance est porté sur l'importance d'un plan d'actions stratégique simple et pédagogique.

Enfin, il est rappelé le besoin d'indicateurs fiables pour le suivi du SRCE, qui permettraient, lors de la révision du schéma, de comparer les évolutions liées aux SRCE.

3 - RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

Suite à la plénière, les participants ont été invités à se répartir en sous-groupes afin de faire ressortir des éléments de diagnostic et des enjeux. Les deux sous-groupes concernaient respectivement les implantations industrielles constituant un impact direct sur les continuités et les impacts indirects des implantations.

Sous-groupe « Impacts directs »
Éléments de diagnostics
Interactions négatives des implantations industrielles avec les continuités
Même si les impacts existent sur les continuités (obstacles, ruptures...), la CCI de l'Oise réaffirme que les entreprises font des efforts importants en faveur de la biodiversité et qu'il faut positiver les messages portés sur ce sujet et ne pas toujours en parler négativement. Et ceci dans le cadre de démarches constructives.
Amiens Métropole revient sur le fait que les études d'impacts prévues pour les installations n'intègrent pas toujours la nature ordinaire dans la réflexion.
La CCI de l'Oise rappelle que la nécessité de produire un état initial de l'environnement génère souvent un frein à l'implantation des entreprises. Le bureau d'étude Ecothème précise que l'idée clef est de prendre ces questions le plus en amont possible pour anticiper au maximum ces points de blocage.
De même, la législation autour des questions environnementales est perçue comme un mille-feuille administratif par les acteurs économiques dans l'ensemble. La CCI souligne la nécessité d'un peu de pédagogie autour de ces sujets pour pouvoir in fine mieux accompagner les entreprises.
La CRAP précise que certaines ZAC en milieu périurbain empiètent sur des terres agricoles et des surfaces toujours en herbe (forme de continuités). Ce point est repris ici, même s'il sera repris plus largement dans l'atelier urbanisme.
« Les activités économiques doivent rester viables avant tout, la préoccupation environnementale vient souvent après ! » (CCI)
Interactions positives des implantations industrielles avec les continuités
Il est rappelé que les paysages, le cadre de vie, un environnement préservé comportent des aménités positives pour l'attractivité des territoires. Cet élément est particulièrement prégnant dans le sud de l'Oise, comme le rappelle les représentants de la DREAL.
Certaines implantations permettent de recréer des milieux relais : mares, retour d'espèces végétales. C'est le cas de certaines carrières.
Certaines implantations de ZAC vont intégrer directement des trames vertes et favoriser les continuités
Les études d'impacts obligatoires permettent de faire progresser la connaissance sur les milieux qui environnent les installations.
Les mesures compensatoires ont des impacts positifs sur les continuités globalement, comme le souligne la CCI.
La FEE précise que les études d'impacts dans l'éolien sont supportées directement par les développeurs et permettent une montée en charge de la

connaissance sur l'avifaune ou les chiroptères par exemple.

Eventuelles mentions de zones géographiques

Référence faite au SRE comme document de référence actuel concernant l'implantation des éoliennes. La question est posée de l'articulation de ce dernier et de sa cohérence avec le futur SRCE.

Pistes de travail

Construire des outils de communication visant à expliquer l'articulation des schémas et réglementations environnementaux aux acteurs de manière à ce qu'ils puissent adapter leur stratégie.

Il faut prévoir de clarifier les termes : biodiversité, continuités écologiques, paysages... Car il existe un mélange et une confusion sur ces termes pour les acteurs économiques.

La CCI fournira des éléments économiques à intégrer au diagnostic.

Nuancer dans le SRCE les impacts des activités économiques en rappelant leurs liens avec les besoins du territoire : besoin de carrière car besoin de construire...

Sous-groupe « Impacts indirects »

Éléments de diagnostics

Interactions négatives des implantations industrielles avec les continuités

Agriculture : attention à ne pas dissocier l'industrie agroalimentaire de l'agriculture : il est important de connaître les liens entre les contraintes des demandes industrielles sur les agriculteurs et leurs choix de pratiques agricoles. Cela permet de remonter la chaîne des impacts sur les continuités, car en plus d'agir sur les pratiques agricoles, il faudrait pouvoir travailler plus en amont avec les acteurs de l'agro-industrie.

Débat et dissensus entre les participants sur les cultures destinées à la production énergétique et la chimie verte (hors cadre des impacts sur les continuités) Pour autant, ce débat fait émerger la crainte de la profession agricole de voir de nouvelles contraintes « écologiques » peser sur l'activité, dans un contexte de perte de compétitivité et d'emplois.

Déchets et transports : En plus du traitement des déchets, les échanges de déchets et leur transport impactent négativement les continuités.

Déchets liés à la déconstruction : avant même la question de la gestion de déchets, se pose celle de la réutilisation possible ou du traitement qu'il convient de réaliser sur les tonnes de déchets inertes provenant des déconstructions. La question ne semble pas tranchée à l'heure actuelle.

Déchets, manque de centres de traitements & dépôt sauvages : La DDT de l'Oise signale qu'en matière de déchets, le véritable problème réside dans le manque de centre de traitement des déchets : ceci explique l'importance des décharges sauvages ! C'est a priori celles-ci qui ont le pire impact sur les continuités écologiques, et qui ne sont nullement encadrées. A priori, le nombre de ces dépôts sauvages s'explique par le peu de zones de recyclage des déchets, notamment en zones peu urbanisées.

Le blocage à l'installation de centres de traitements des déchets est parfois politique, lié aux mentalités.

A ce titre, les participants s'accordent sur les impacts négatifs, comme le fait que ces dépôts sauvages remblaient parfois des zones humides et des zones sensibles. Il manquerait une sorte de « police » qui régulerait le dépôt illégal de déchets.

Déchets non dangereux : un ajout à apporter au dossier participant : les lixiviats sont surveillés par des dispositifs sur chacun des sites de traitement, et une fois contenu, ils sont surveillés pendant 30 années. C'est la décharge et ses rejets (biogaz et jus) qui sont surveillés. Une valorisation énergétique de ces jus est en cours de développement.

A noter, deux sites connaissant des rejets de polluants dans l'Oise : Bailleul-sur-Thérain et Moulin-sous-Touvent + site de Villeneuve-sous-Verberie situé sur corridor et actuellement remis en état

Carrières : l'UNICEM souligne les avancées réalisées ces dernières années par la profession pour intégrer la préservation de la biodiversité dans ses activités : études, chartes de l'environnement et actions pour la biodiversité réalisées justifieraient que la vision des impacts de l'activité sur les continuités ne soit pas que négative.

De plus, l'UNICEM signale que les rabattements de nappes n'existent plus depuis 1979.

Enfin, le syndicat tient à souligner que des normes trop contraignantes freineraient la croissance économique et le développement de cette activité, nécessaire à la construction.

Chimie : UIC rappelle que les nombreuses activités chimiques en Picardie sont encadrées par un arrêté préfectoral. Pour autant, les impacts indirectement négatifs de l'industrie chimique sont encore nombreux, malgré les efforts en cours de réalisation :

- Production de déchets dangereux et non dangereux
- Relargage d'eaux dans les cours d'eau, à des températures différentes de celle du cours d'eau, impactant les continuités.
- Nuisances sonore de l'industrie (un important travail est fourni sur cet aspect, qui impacte indirectement les continuités, mais aussi les activités humaines voisines des sites)
- Pollutions lumineuses et olfactives pouvant indirectement fragmenter les continuités écologiques

L'UIC rappelle les contraintes pesant sur l'industrie pour son implantation : la plupart des produits étant ensuite réexpédiés, et le fret ferroviaire étant actuellement insatisfaisant, l'industrie chimique s'implante fréquemment à proximité d'infrastructures de transports fluvial/routier. De plus, ce choix d'implantation lié avec le besoin de l'activité de se trouver à proximité d'eau (refroidissement etc) et de sources de ressources naturelles et d'approvisionnement en énergie.

Interactions positives des implantations industrielles avec les continuités

Chimie : UIC signale que l'activité industrielle chimique en Picardie abandonne progressivement les matières fossiles pour aller vers le renouvelable, et travaille actuellement sur la biomasse, à partir de déchets. Sans impacter directement les continuités, ces activités contribueraient à préserver l'environnement.

L'UIC rappelle que l'implantation de sites chimiques nouveaux est extrêmement rare. En réalité, il s'agit de développer des sites existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Ceci signifie indirectement qu'il peut exister un « effet d'apprentissage » par site et un levier pour l'amélioration des pratiques et l'intégration de process limitant les impacts sur les continuités.

Pistes de travail

Veiller à faire ressortir du diagnostic les pôles industriels, pôles de compétitivités et de compétences. Les acteurs expriment le souhait de voir reconnus leurs efforts et minimisés leurs futures contraintes.

Mieux faire connaître les objectifs du SRCE aux acteurs, car la plupart craignent un ajout de contrainte environnementale sur leur activité. Ils soulèvent l'importance de leurs efforts en cours de réalisation et l'importance de l'emploi. Ils souhaiteraient avoir une vision plus fine pour pouvoir anticiper au mieux les impacts du plan d'action du SRCE sur leur activité.

Continuer à travailler sur les études d'impacts, obligatoires pour l'ensemble des activités.

Mettre en place des indicateurs de suivi-évaluation pour mesurer les progrès des sites industriels dans leurs actions pour la biodiversité.

Adapter la nature des sites de traitement aux natures des activités industrielles, et augmenter le nombre de sites de traitement pour limiter les dépôts sauvages

4 - APPORTS DE RESSOURCES DE LA PART DES PARTICIPANTS

Au cours de l'atelier, les participants ont été invités à mentionner toute ressource (personne ressource, document à consulter...) pouvant servir à la réalisation du SRCE de Picardie, et ont pu préciser sur une fiche distribuée en fin de séance ces compléments à apporter à la démarche.

Compléments	Eventuel acteur à contacter pour ce complément
Guide de l'étude d'impact par la FEE (France énergie éolienne)	FEE
Cartes annexe du SRCAE : carte publique sur la répartition de l'avifaune	DREAL/Conseil régional
Etude prospective mobilité en Picardie Etude prospective Grenelle Picardie Etude sur les déchets et l'énergie, comprenant un cahier des acteurs ainsi qu'une bibliographie riche.	DREAL / ECLAT
De nombreuses études réalisées sur les impacts des carrières sur la biodiversité	UNICEM

5 - PARTICIPANTS PRESENTS

Structure	Nom	Prénom	E-mail
AMIENS METROPOLE	DOS SANTOS	CARINNE	ca.dossantos@amiens-metropole.com
CA60	DUPONT	THIERRY	sophie.testard@agri60.fr
CCI 80/76	LATHUILLE	SEGOLENE	S.LATHUILE@littoral-normand-picard.cci.fr
CCI60	MENARD	TONY	tony.menard@cci-oise.fr
CCI60	TANNIERE	SANDRINE	sandrine.tanniere@cci-oise.fr
CRAP	LESIEUR	SANDRINE	s.lesieur@picardie.chambagri.fr
CRAP	THOMASSIN	CEDRIC	cedricthomassin@wanadoo.fr
CRP	HENDRYCKS	NATHALIE	NHENDRYCKS@cr-picardie.fr
CRP	RIGAUX	THIERRY	TRIGAUX@cr-picardie.fr
CRP	TOUSSAINT	LUCAS	LTOUSSAINT@cr-picardie.fr
DDT60	BREL	ANNE CHARLOTTE	anne-charlotte.brel@oise.gouv.fr
DDT60	BADSI	MARIA	maria.badsi@oise.gouv.fr
DDT60	SALLIER	ANNE-LAURE	anne-laure.sallier@oise.gouv.fr
DRAFF	CHEVASSUS	NADINE	nadine.chevassus@agriculture.gouv.fr
DREAL / ECLAT	MENCE	RODOLPHE	Rodolphe.Mence@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / ECLAT	BRYER	GUILLAUME	guillaume.bryer@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / ECLAT	DONNEZ	DOMINIQUE	Dominique.Donnez@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / ECLAT	FURRY	VINCENT	Vincent.Furry@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / ECLAT	KHYER	NABIL	nabil.khiyer@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	PORTOLA	ENRIQUE	Enrique.Portola@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	BINCE	FREDERIC	Frederic.Bince@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	LAMIDEL	BENJAMIN	benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SPRI	DE FRANCLIEU	PIERRE	pierre.de-franclieu@developpement-durable.gouv.fr
PICARDIE NATURE	COFFINET	VIRGINIE	virginie.coffinet@picardie-nature.org
ROSO	LAZARSKI	DOMINIQUE	contact.adera@gmail.com
ENERCON	WOLOSZYN	AURELIE	Aurelie.Woloszyn@enercon.de
NORDEX	LOISELET	ADRIEN	ALoiselet@nordex-online.com
UIC	LANCHEC	MARC	Marc.lanche123@orange.fr
UNPG / UNICEM	HUCHER	DOMINIQUE	dominique.hucher@lhotellier.fr